

Monsieur Collin DUME NTUGULO
Juriste-Spécialiste en Droit de l'Environnement et Urbanisme
+243 81 611 0962 ; +243 82 8330 245

Goma, le 27 juillet 2025

N/Réf : DOS-CAB/CDN/P-BATKW/02/2025

**À Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre
des Avocats près la Cour d'Appel de
Kinshasa/Gombe.
À Gombe**

Monsieur le Bâtonnier,

Concerne : **Plainte à charge du Bâtonnier EPOTA MONAMA Benoît, Avocat au
Barreau de Matete et du Kwilu, ayant son Cabinet à l'Immeuble
Carrefour des jeunes, Quartier Matonge, dans la commune de Kalamu
Pour escroquerie, faux commis en écriture, abus de confiance et
Manquement au devoir de probité, dignité et délicatesse.**

Je suis Collin Dume Ntugulo, résidant au numéro 35, avenue Busimba, quartier Murara, Commune de Karisimbi, ville de Goma. Je suis licencié en droit de l'université " RÉVÉREND KIM" de la promotion de 2018-2019 avec 72,5%

La profession d'Avocat m'intéressant, j'ai pris contact avec le Bâtonnier EPOTA par l'intermédiaire d'un ami pour entrer au barreau de Bandundu actuellement barreau du Kwilu en l'année 2020. Le Bâtonnier EPOTA MONAMA Benoît me fera savoir, vrai ou faux je ne sais pas, qu'il existait une décision du Conseil de l'Ordre du barreau du Kwilu interdisant l'accès à ce barreau, aux étudiants ressortissants de l'université " RÉVÉREND Kim" ; et que cependant un régime dérogatoire était prévu pour les étudiants ayant réussi avec plus de 60 %, moyennant paiement de 300 \$ USD pour étude du dossier et 2000 \$ USD pour l'achat de la décision. Soucieux d'accéder à la profession d'avocat, et convaincu qu'il s'agissait là d'une faveur dont j'étais bénéficiaire, fort de remplir l'unique condition d'accès au statut dérogatoire institué par la prétendue décision du Conseil de l'ordre du Kwilu, Je lui avais sans atermoiement versé en date du 23 octobre 2020 la totalité des sommes d'argent par lui exigées (soit 2300\$), par l'intermédiaire du même ami qui l'avait appelé au téléphone à ma présence pour lui confirmer l'opération. Ces faits s'étaient déroulés sur le Boulevard du 30 juin, précisément en face du Bâtiment abritant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), dans la commune de la Gombe. Aussi, le Bâtonnier EPOTA m'avait personnellement reçu, le lendemain 24 octobre 2020, à son Bureau de Nyangwe et au cours de notre échange, il m'avait confirmé avoir bel et bien reçu mes 2300\$, et que c'est grâce à sa seule implication personnelle que j'aurai la faveur d'être admis au Barreau de Kwilu (Ex Barreau de Bandudu). Aucune quittance ne m'a jamais été malheureusement remise pour ce paiement jusqu'à ce jour, en dépit de mes multiples demandes répétées y relative lui adressées directement verbalement ou au téléphone. Et lorsque je me tourne auprès de sa Secrétaire, celle-ci m'a toujours fait comprendre qu'elle ne délivre de quittance que pour les paiements dont elle encaisse les fonds et non ceux remis au Bâtonnier.



Après les événements qui ont frappé la ville de Goma, et qui m'ont bloqué dans ce ressort, j'ai obtenu l'information que la fameuse décision du Conseil de l'ordre du Kwilu interdisant l'accès au barreau du Kwilu n'existait pas et que c'était une machination du Bâtonnier EPOTA pour me soutirer indument une importante somme d'argent au-delà de ce qui avait été officiellement exigé aux autres impétrants pour leur admission à la même période au Barreau de Kwilu. Et c'est pour lui avoir versé ces sommes d'argent, par lui m'exigées dolosivement, qu'il m'avait en contrepartie présenté, sans avoir passé un quelconque test, d'abord au Conseil de l'Ordre pour être admis à la liste de stage en date du 31 octobre 2020, puis à la prestation de serment en date du 12 avril 2021.

En plus, en date du 17 août 2023, dans un échange téléphonique, le Bâtonnier EPOTA (utilisant le n° 0820385525) m'avait expressément enjoint de lui transférer par mpessa 300\$ de frais de décision de mon admission au tableau de l'ordre au n° 0823702645 enregistré au nom de Hortense MBUZI LELO (secrétaire administrative dans son cabinet). A ce jour, aucune quittance ne m'a jamais été remise pour ce transfert que j'avais bel et bien effectué le 18 août 2023 à 10 :00, N° référence mpessa : AHI12I1IOD9.

Pas plus tard qu'il y a un mois, un membre du conseil de l'ordre m'a fait savoir qu'une personne avait présenté en mes lieux et place, le test d'admission sur la liste de stage. Je mets le Bâtonnier EPOTA au défi de produire ma copie de test avec mon écriture, en sus des quittances d'encaissement de la totalité des frais susvisés.

Ayant appris, je ne sais de quelle manière, que ce membre du conseil de l'ordre a fuité l'information ; le Bâtonnier EPOTA a, dans une démarche vindicative et revancharde, opté pour une fuite en avant en sanctionnant ledit membre du conseil de l'ordre pour qu'il n'en fasse plus partie et dans la foulée m'a radiée, dans l'unique but de me faire taire, pour un motif fantaisiste et imaginaire, à travers une procédure cavalière en me privant de toute possibilité d'assurer ma défense.

Dans l'attente que je serai invité à être confronté à lui et au membre du conseil de l'ordre en question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier de l'ordre, l'expression de ma considération respectueuse.

Collin Dume

